



ETHIOPIE



Commission de la prévention et de la préparation des catastrophes (Disaster Prevention and Preparedness Commission)

Adresse :

**P.O. Box 5686
ADDIS-ABEBA
Ethiopia
Tél. : +251 1 51 30 11
Fax : +251 1 51 47 88**

1. Législation:

La constitution de la République démocratique fédérale de l'Ethiopie affirme:

- le droit à la vie: "Nul ne sera privé de la vie, sauf s'il a commis de graves crimes définis par la loi" (article 15)
- le droit à la sécurité de la personne: "Chaque personne a le droit d'être protégée contre toute lésion corporelle" (article 16)
- le droit à un environnement sain: "Chaque personne a le droit de vivre dans un environnement propre et sain" (article 44 paragraphe 1)
- la proclamation de l'état d'urgence:

"Le Comité national de prévention et de préparation des catastrophes est habilité à décréter l'état d'urgence quand une ou plusieurs des circonstances suivantes se produisent dans le pays ou dans une partie du pays: une invasion de l'extérieur, de graves détériorations de l'ordre public que les organes et le personnel chargés de l'application de la loi ne peuvent pas maîtriser, une catastrophe naturelle, une flambée épidémique qui met en danger la vie de la population" (article 93 paragraphe 1a)

Par conséquent, par décret n° 10/1995, le gouvernement a établi la Commission de la prévention et de la préparation des catastrophes, organisme chargé d'intervenir lors des catastrophes naturelles ou dues à l'homme qui surviennent dans le pays.

2. Mission:

L'un des objectifs de l'organisation est d'assurer la fourniture opportune de l'assistance nécessaire aux victimes des catastrophes.

Comme indiqué dans la proclamation, l'assistance" inclut des mesures globales prises afin de prévenir d'autres catastrophes semblables et de secourir les victimes d'une catastrophe en leur apportant des aliments et d'autres biens indispensables à la vie.

3. Réglementation et exécution :

Ayant établi une organisation chargée d'intervenir lors de catastrophes, le gouvernement a également adopté une politique nationale concernant la prévention et la gestion des catastrophes qui détermine les fonctions et les tâches dans la gestion des catastrophes aux niveaux national, régional et local.

4. Organisation :

La Commission de la prévention et de la préparation des catastrophes (DPPC) est dirigée par un commissaire et un commissaire adjoint. Elle comprend neuf départements administratifs et trois départements opérationnels, dont le département de l'alerte, le département de la coordination et de la surveillance du programme d'aide et le département de coordination des transports et de la logistique.

Ces organes ont essentiellement pour tâches de recueillir et d'analyser les signaux d'alerte avancée, de distribuer des secours aux populations victimes de catastrophes, de reloger les personnes déplacées, de coordonner les activités des organisations non gouvernementales, de transporter les secours des ports vers les entrepôts centraux, de construire des entrepôts dans divers lieux stratégiques pour les interventions d'urgence, etc.

La Commission agit par l'intermédiaire non seulement de ses organismes, mais aussi de comités, établis dans différentes organisations et qui sont présidés par le commissaire ou dont il est le secrétaire. Voici ces comités:

a) Le Comité national de prévention et de préparation des catastrophes (NDPPC) qui comprend:

- le vice-premier ministre (président)
- le ministre de l'agriculture
- le ministre des finances
- le ministre de la santé
- le ministre de la défense
- le ministre du développement économique et de la coopération
- le président du conseil général
- le commissaire de la DPPC (secrétaire)
- des représentants d'autres institutions, si le comité l'estime nécessaire

b) Le groupe de gestion de crise que la DPPC peut établir en cas de catastrophe et que dirige le commissaire adjoint

c) Le Comité national d'alerte avancée qui comprend:

- le commissaire de la DPPC (président)
- des hauts fonctionnaires des ministères de l'agriculture et de la santé, du Bureau central de statistiques, de l'Institut de cartographie, du Service météorologique national et de l'Institut éthiopien de nutrition
- le chef du système national d'alerte avancée (secrétaire).

Il existe un organisme appelé "administration des réserves de la sécurité alimentaire pour les cas d'urgence" placé sous la présidence du commissaire de la DPPC. Il y a des organismes semblables aux niveaux régional et local. L'Ethiopie étant une fédération, chaque Etat fédéré possède son propre bureau de prévention et de préparation des catastrophes qui exerce ses missions de manière autonome.

5. Personnel:

Le personnel des neuf départements administratifs et trois départements opérationnels de la DPPC se compose de chefs, de cadres, d'experts juridiques, d'experts de la planification, d'analystes, d'experts financiers, d'instructeurs, d'administrateurs, de vérificateurs, d'inspecteurs, de chercheurs, de bibliothécaires, de techniciens, d'employés de bureau, etc.

Chaque membre du personnel exerce les fonctions qui lui sont confiées afin que l'organisation puisse accomplir sa mission, c'est-à-dire assurer la prévention des catastrophes, la préparation à celles-ci et l'atténuation de leurs conséquences.

6. Formation:

Pour mener à bien les activités difficiles de gestion des catastrophes qui lui incombent, la DPPC forme son personnel dans certains domaines, tels que l'informatique pour les responsables du système d'alerte avancée, les finances, etc.

Faute de ressources financières, la formation interne est limitée à quelques départements. Selon la politique nationale de formation, les Etats fédérés jouent un rôle important dans ce domaine; il n'y a pas de formation extérieure de courte ou de longue durée.

7. Equipement / matériel:

L'Ethiopie étant surtout touchée par des phénomènes qui prennent peu à peu des proportions de catastrophe, tels que la sécheresse, la famine et la pénurie alimentaire, la DPPC n'a pas besoin du type d'équipement rendu nécessaire par des catastrophes subites comme les tremblements de terre, les inondations ou les cyclones.

Cependant, elle ne dispose que de peu de moyens de secours (réserves alimentaires, abris, assistance médicale, etc.) et ne parvient pas à satisfaire les besoins réels dans ce domaine.

8. Finances:

La Commission de la prévention et de la préparation des catastrophes possède deux sources de financement:

- le budget annuel de l'État
- des dons fournis par des gouvernements étrangers, par les Nations unies, par des ONG internationales et par d'autres donateurs.

Un fonds national de prévention des catastrophes et d'intervention sera établi pour financer l'apport de secours aux régions victimes de catastrophes.

M. Yibrah Hagos

**Chef du Département des orientations politiques,
de la planification et de la programmation**

Né en 1949 à Hawzien, province du Tigré, Éthiopie
Spécialiste en informatique

Études:

- 1970-1973: diplôme de géographie à l'Université d'Addis Abeba
- 1982: diplôme post-universitaire sur la planification multidisciplinaire dans le gestion des ressources, Centre international de formation, Enschede, Pays-Bas
- 1995 (stage d'été): certificat du droit des réfugiés, de l'immigration forcée et de l'assistance humanitaire, Université d'Oxford, Royaume-Uni.

Spécialisation:

19-28 avril 1998: cours sur le lien entre les secours et le développement, organisé par le Bureau régional d'aide des États-Unis à Nairobi (Kenya), donné sous la direction de formateurs expérimentés de Boston (États-Unis).

Voyages d'études:

- avril 1982: séjour au Sri Lanka pour un stage sur l'évolution rurale rapide, effectué dans le cadre du diplôme post-universitaire du Centre international de formation des Pays-Bas
- 1-19 janvier 1997: séjour en Inde organisé par le PNUD avec la coopération de la DPPC, destiné à renforcer la capacité d'élaborer des directives relatives à la planification et l'exécution de programmes de création d'emplois.

Réunions internationales:

- 24-27 mai 1999: représentant de l'Éthiopie à la Réunion régionale africaine, tenue à Nairobi (Kenya) à l'occasion de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles
- 5-9 juillet 1999: participant à la Réunion mondiale tenue à Genève (Suisse) sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

Carrière:

- mai 1985 - juin 1988: homologue national des consultants de la FAO lors de l'étude sur la mise en valeur du haut-plateau éthiopien, décidée par le ministre de l'agriculture
- juin 1988 - avril 1990: chef de projet, bureau de la planification de l'utilisation du sol, département de la mise en valeur (DPPC)
- avril 1990 - octobre 1992: responsable de projet, service d'alerte avancée et de planification (DPPC)
- septembre 1992 - octobre 1994: responsable des relations avec les ONG (DPPC)
- octobre 1994 - janvier 1998: chef de l'équipe de recherches (DPPC)
- janvier 1998 - à ce jour: chef du département de la politique, de la planification et de la programmation de la DPPC, également responsable du projet SERA, financé par les États-Unis, et du projet CIDA financé par l'ISP.